



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Aidants-proches : Solidaris dépose sur la table du gouvernement une solution rapide et concrète

L'actualité récente montre clairement les effets dramatiques de la réforme du chômage. Beaucoup d'aidants-proches sont exclus et plongés dans une grande précarité. Ils sont doublement pénalisés : d'abord par une chute brutale de leurs revenus, ensuite par une baisse future de leur pension. Double peine pour celles et ceux qui s'épuisent chaque jour à prendre soin d'un proche, sans que le gouvernement n'ait tenu compte des nombreuses alertes lancées depuis avril dernier.

La société civile, parmi laquelle Esenca et Solidaris, a multiplié les alertes depuis près d'un an, sur ce public que nous accompagnons au quotidien. Les aidants-proches, ce sont des parents d'enfants en situation de handicap, mais aussi des frères, des sœurs, des conjoints ou des enfants qui s'occupent d'un proche lourdement handicapé, gravement malade ou dépendant. Notre expérience de terrain montre clairement les limites des dispositifs actuels : ni le congé d'aidant-proche, ni – encore moins – la pseudo- « dispense de disponibilité », ne sont accessibles ou adaptés. De ce fait, un grand nombre d'aidants-proches dépendent actuellement du chômage... et sont en train de s'en faire exclure.

Une urgence aiguë, mais les réponses inquiètent

Il faut donc au plus vite une réelle protection sociale du fédéral pour les aidants-proches. Mais l'urgence actuelle est autre : des centaines, des milliers d'aidants-proches sont en train de se faire exclure. Et ce qui est enfin sur la table du gouvernement fédéral pour les préserver d'une chute de revenus ne rassure à ce stade absolument pas.

Si certaines pistes évoquées visent à préserver tous les aidants-proches titulaires d'une reconnaissance de leur mutuelle d'une exclusion du chômage, d'autres pistes se limitent à une toute petite portion des aidants de proches en situation de handicap, laissant de nombreuses personnes concernées sur le carreau. De surcroit, ces pistes ne donneraient qu'un maigre sursis aux personnes concernées : 12 mois,



maximum, sans aucune certitude que d'ici là, le gouvernement aura pu négocier un statut solide et pérenne.

La solution temporaire existe

D'ici la création d'un statut solide, Solidararis demande d'arrêter l'improvisation et le bricolage pour lever définitivement l'inquiétude des aidants.

Une reconnaissance officielle des aidants-proches, qui ouvre des droits sociaux, peut être demandée auprès de la mutuelle. Les mutualités vérifient concrètement à la fois le niveau de dépendance et le besoin de soins de la personne aidée, ainsi que l'implication réelle de l'aidant. Les mêmes critères doivent s'appliquer à tous les aidants-proches, qu'ils aient un contrat de travail ou qu'ils perçoivent des allocations de chômage.

Esenca et Solidararis proposent d'assurer le maintien des revenus des aidants-proches dès le dépôt d'une demande de reconnaissance à la mutuelle

Les délais pour obtenir une reconnaissance à la mutualité sont courts. Nous sommes prêts à assumer notre rôle d'opérateur et à assurer un traitement des dossiers rapide et efficace, dans l'intérêt de nos publics.

L'horloge a tourné : il reste 16 jours avant les exclusions de mars. Si le gouvernement nous en donne les moyens, Esenca et Solidararis proposent au gouvernement de pouvoir transmettre à l'ONEm, moyennant accord des aidants-proches, la demande de reconnaissance dès qu'elle serait réceptionnée. Cela permettrait d'éviter toute exclusion du chômage pendant le traitement de la demande de reconnaissance par l'ONEm.

Contact presse :

Julie Jandrain – Attachée de presse

julie.jandrain@solidaris.be

0477/95.18.71